

Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou, par Pierre Dez, tome I^{er}, 1936, 469 p.

bulletin critique par Victor Carrière, in : [*Revue d'histoire de l'Église de France*](#), tome 24, n°105, 1938. p. 487-494.

C'est un bien de famille, quelque peu agrandi et revalorisé, que M. Pierre Dez nous présente dans cette édition remaniée de l'œuvre de son grand-père, le pasteur Lièvre, sur l'Histoire des protestants du Poitou. La première édition, publiée de 1856 à 1860, comprenait trois volumes in-8° ; celle d'aujourd'hui, sans avoir moins d'étendue, n'en comportera que deux, et voici le premier, consacré à la période qui va des origines à la révocation de l'édit de Nantes.

Cette nouvelle édition a un premier mérite. M. Dez n'a pas substitué au texte ancien un récit de forme toujours personnelle. Il a jugé que bien des pages méritaient d'être conservées, et c'est là un hommage rendu à l'écrivain de talent qu'était Auguste Lièvre. Pour le reste, si M. Dez s'est donné de l'aisance en modifiant la distribution des chapitres et l'aménagement de l'ouvrage, s'il a remédié à l'insuffisance de l'appareil critique et corrigé ou même supprimé en plus d'un endroit ce que décelait d'excès dans l'expression les convictions de son devancier, il convient encore de l'en féliciter. Mais ces améliorations, pour appréciables qu'elles soient, laissent apparentes bien des négligences, des lacunes. Oserai-je parler à ce propos de déception ? C'en est une cependant que d'aucuns éprouveront à la lecture de ce livre, où ne se rencontre aucune référence aux registres du Parlement et à la série G8 des Archives nationales, — sources indispensables à l'étude du protestantisme français sous les Valois.

Voilà pour l'ensemble. Quant au détail, j'apporterai quelques observations, en me limitant à la période du XVI^e siècle.

On est peu renseigné sur les commencements de la Réforme en Poitou. Là, comme ailleurs, des indices avant-coureurs de la révolution religieuse prédisposaient les esprits à la contagion luthérienne et déjà, avant l'arrivée de Calvin, les idées nouvelles avaient fait trois martyrs dont deux en Bas-Poitou. Le premier d'entre eux, Etienne Jamyneau, brûlé vif pour hérésie au Marché-Vieux de Poitiers, le 26 octobre 1531, était inconnu de Lièvre. M. Dez ignore également son nom (p. 23), bien que, dans l'intervalle des deux éditions, Weiss et Imbart de la Tour l'aient signalé¹.

A quelle date placer le voyage de Calvin à Poitiers ? D'après M. Dez, il aurait eu lieu au printemps de 1534, peu après que le jeune réformateur eut résigné les bénéfices dont il était titulaire au diocèse de Noyon (4 mai 1534). Ce qui est moins contestable, ce sont les motifs de cette résignation qui ne sont pas, comme on le suppose, l'obligation pour le clerc tonsuré qu'était Calvin, à l'approche de sa vingt-cinquième année, de "*prononcer des vœux qui le lieraient pour la vie*" (p. 27). Après l'affaire Cop, la position doctrinale de Calvin, en le plaçant en dehors de l'Église romaine, le menaçait à brève échéance d'être déclaré hérétique et Calvin, instruit de ce qui l'attendait, se hâta, en résignant ses bénéfices, de prévenir une dépossession qui l'eût privé du droit d'y présenter des personnes de son choix.

A Poitiers, c'est dans l'Université et parmi les gens de robe que Calvin recruta ses premiers disciples, des hommes jeunes pour la plupart, qui constitueront bientôt un rayonnant foyer d'évangélisation. M. Dez semble retenir le plus possible de légende pour actualiser par anticipation l'esprit d'opposition du calvinisme en face du dogme catholique. C'est ainsi que, s'appuyant sur l'in vraisemblable récit de Florimond de Raemond, il nous présente Calvin donnant à quelques disciples réunis à l'écart, sur les bords du Clain, le pain et le vin en souvenir de la cène. M. Lièvre s'était montré plus circonspect.

Les premiers convertis de Calvin trouvèrent une audience facile auprès de quelques moines et bénéficiers de la région. On cite Pontus de Saint-Georges, abbé de Valence près Couhé, qui licencia ses religieux, et ses deux frères, l'un Gabriel, seigneur de Couhé, l'autre Guichard, abbé

¹ 1. N. Weiss, *Jean Du Bellay, les protestants et la Sorbonne*, dans le *Bull. du prot. franc.*, t. LIII (1904), p. 101. Pour la nature de l'hérésie, voir Imbart de La Tour, *les Origines de la réforme*, t. III (1914), p. 408. Sur son supplice, voir Hugues Imbert, *les Grands-Jours de Poitou*, dans les *Mém. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*, t. XVI(1878), p. 48.

commendataire de Bonnevaux. Puis, c'est Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès et abbé de Saint-Maixent, qui se déclare ouvertement en 1546, et, plus tard, Philippe Chasteignier, abbesse de Saint-Jean de Bonneval, près Thouars, qui était depuis des années en correspondance avec Calvin, lorsqu'elle se retira à Genève avec huit de ses religieuses en 1557. Il s'agit là d'une élite, d'humanistes sans doute animés par la recherche d'une vie religieuse plus haute. En même temps, des moines, dans leurs prédications au peuple, se font l'écho de propos luthériens. Protestations, émeutes et bris d'images s'en suivent ; on perquisitionne dans les caves, des poursuites ont lieu, quelques inculpés sont condamnés à faire amende honorable. C'est le processus ordinaire des premières manifestations de l'hérésie, et l'on commence à prendre des mesures contre les prédicateurs suspects. François I^{er} lui-même demande au comte du Lude, gouverneur du Poitou, de poursuivre les tenants des erreurs luthériennes (22 mai 1544). On frappe d'un exemple. Le 21 octobre 1546, Guillaume Saulnier est brûlé sur la place publique, à Poitiers, pour blasphème contre l'honneur de Dieu et la vierge Marie. En cette même année Marino Cavalli, ambassadeur de Venise, écrit : "*Les luthériens se sont tellement étendus partout qu'ils occupent des villes entières où le rite protestant n'est pas avoué publiquement, mais tacitement consenti. Cela se voit à Caen, à la Rochelle, à Poitiers et dans plusieurs villes de la Provence*"². Mais il n'est pas encore question d'églises établies. Les fidèles, ainsi que le recommande Calvin, se tiennent "*tout coyement en leur cachette*". Il faudra l'arrivée de pasteurs envoyés de Genève pour organiser ces églises à Loudun et à Poitiers en 1555, à Fontenay-le-Comte en 1557, à Saint-Maixent en 1560.

Dans l'intervalle, la répression de l'hérésie en Poitou a été sévère. L'auteur reproduit en note, d'après la publication de Weiss³, la liste des victimes au temps d'Henri II (p. 44, n. 3). Mais cette liste de M. Dez n'est pas sans laisser à désirer. On y lit, à des dates parfois fautives, une soixantaine de noms de personnes, quelques-uns mal transcrits, sans que soient toujours indiquées la qualité et la résidence des intéressés, — renseignements qui eussent été utiles pour localiser les premiers foyers de protestataires. Toutefois, et bien que la liste des victimes ainsi établie soit impressionnante, en y regardant d'un peu près, l'on se rassure vite. Car aucun des inculpés ne connut le bûcher; la plupart furent élargis ; d'autres sont décrétés de prise de corps ou ajournés à comparaître, renvoyés à l'évêque ou relâchés avec injonction de vivre en bons catholiques ; d'autres enfin y figurent — et c'est en quoi M. Dez s'est montré un peu plus distrait, — qui ne furent nullement inculpés pour faute d'hérésie, mais condamnés à l'amende honorable simple et à cinq ans d'interdiction de séjour soit pour subornation de faux témoins⁴, soit pour dépositions contradictoires⁵.

La mort d'Henri II clôt la période héroïque de la réforme française. A l'ère des martyrs succèdent les guerres civiles. Divisée dès lors, et pour longtemps, entre la faction des Guise et celle des Bourbon, la France connaîtra près de quarante années de luttes, et dans la grande mêlée qui s'engage, tout autant que le changement de religion, l'ambition et l'intérêt vont dicter leur parti aux belligérants. On peut glisser rapidement sur les événements d'ordre militaire bien connus, il en va autrement des faits économiques et sociaux qu'il n'est plus permis aux historiens d'ignorer.

Pour le Poitou, les documents contemporains soulèvent une foule de questions qu'il eût été nouveau d'examiner sur place. Pourquoi dans cette province, et plus spécialement en Vendée, la petite noblesse s'est-elle rangée très vite sous l'étendard de Condé ? Il semble que le mouvement huguenot ait été favorisé dans les campagnes par des gentilshommes sans grand avoir. A considérer ceux sur lesquels nous sommes renseignés, les nouveautés religieuses étaient pour peu de chose dans leur attitude, mais principalement leurs intérêts, leurs passions. En s'attaquant aux églises, en occupant les presbytères, en s'appropriant leurs revenus et la dîme, ils amélioraient à leur profit une situation chaque année matériellement moins enviable. Même lorsqu'ils se livrent à la chasse aux prêtres, et s'opposent par tous les moyens au rétablissement de la messe, leur grande affaire, c'est d'abord la conservation de biens que tout retour à l'ordre les eût obligés de restituer. Chose triste à dire : les spoliations ainsi opérées deviendront avec le temps la propriété de leurs injustes détenteurs, et le pauvre évêché de

² *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I (1838), p. 263.

³ N. Weiss, *la Chambre ardente* (Paris, 1889, in-12).

⁴ C'est le cas de messire André Boytault, prêtre (5 octobre 1548). Cf. N. Weiss, *la Chambre ardente*, p. 262, n° 149.

⁵ Ce sont Antoine Hardouin, messire Robert Testart et Antoine Macquaire (15 avril 1549). Cf. N. Weiss, p. 364, n° 291.

Luçon, privé d'églises et dépouillé de ses biens, attendra plus d'un demi-siècle avant que la situation ne s'améliore⁶. On s'est parfois demandé la cause de l'hostilité profonde de Richelieu à l'égard du protestantisme. A toutes les raisons qu'on a coutume de rassortir, celle-ci peut-être n'était-elle pas la moindre : rarement plus qu'au diocèse de Luçon, le protestantisme n'avait affirmé son caractère anti-social.

Il eût été intéressant de signaler aussi, dans quelle mesure les huguenots poitevins participèrent aux aliénations du temporel ecclésiastique sous Charles IX. On connaît les collusions de la magistrature réformée à propos de ces aliénations, notamment à l'occasion de la première vente en 1563. Si l'on en croit la chronique du temps, les huguenots couraient "à l'envi aux acquisitions de ce bien" et réalisèrent par fraude, avec la complicité des officiers de justice, de fructueuses opérations. Une lettre de Charles IX à l'évêque de Luçon dénonce les sénéchaux de Poitou et de Fontenay-le-Comte ou leurs lieutenants, lesquels avaient excédé leurs commissions en adjugeant à vil prix "à certains convoiteux, ennemis et malveillants" de l'évêque la plus grande et meilleure partie de la seigneurie des Moutiers-sur-le-Lay, principal manoir de l'évêché de Luçon⁷. On essaya de leur faire rendre gorge. Y parvint-on ? C'était à voir. Pour les trois diocèses de l'ancien Poitou⁸, les états de ces ventes subsistent. En s'y reportant, on se fût mis sur la piste d'autres collusions, et il est peu probable, à en juger par les résultats ailleurs obtenus⁹, que de cette recherche sur les adjudicataires et leur situation sociale, ne se fut dégagée une vision plus exacte de certains faits locaux (origine de telle fortune, de tel domaine) et une compréhension plus large du rôle des personnages qui s'y trouvèrent mêlés.

Autre question : quelle a été l'influence des officiers royaux, gens de justice et de finance, dans les développements de la réforme en Poitou ? L'étude eût peut-être réservé des surprises¹⁰. Le clergé de Luçon dénonçait le fait dès 1564, en remontrant au roi que "quelques-uns" d'entre eux qui "sont de la dite nouvelle religion ... connivent ou aident de conseil ... leurs compagnons de religion, comme se portant les uns aux autres tout support et faveur"¹¹. Leurs propres brigandages¹² expliquent pour une part l'impunité assurée par eux aux délinquants du parti et notamment les nombreux refus ou accaparements de dîmes¹³. A Fontenay-le-Comte, la protection dont bénéficiaient les huguenots,

⁶ Arch, nat., G8* 1317, pièce 23e.

⁷ Décembre 1563 (Bibl. nat., fonds latin 18 389, fol. 174 v°).

⁸ Les "états sommaires" ou "extraits" de ces ventes sont conservés dans les papiers de l'Agence du clergé de France (Arch. nat., G8* 1319-1321 (Poitiers), 1317 (Luçon), 1318 (Maillezais).

⁹ J'ai traité le sujet dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III, p. 396-434.

¹⁰ Je citerai un cas précis : le scandale survenu à Mortagne-sur-Sèvre, en 1565. La commission délivrée par le Parlement sur la plainte de l'évêque de Maillezais, rapporte que celui-ci, en tournée de visite, "serait arrivé en la ville de Mortagne où grand nombre de personnes se seraient présentées demandant le sacrement de confirmation et tonsure, et pour cet effet se seraient tous assemblés en une église, en laquelle s'étant le dit suppliant transporté en telle décence et compagnie qu'il appartenait, avoir été suivi par le procureur fiscal du dit lieu et sa femme qui, voyant que le dit suppliant baillait aux uns la confirmation et aux autres tonsure, lui auraient fait plusieurs indignités et injures, l'appelant imposteur, séducteur et abuseur, et à dire que le chrême préparé pour le baptême et les autres saintes huiles, desquelles l'Église use, n'avaient non plus d'efficace que le pissat d'un âne et, non contentes de ça, auraient ôté et arraché à aucuns de ceux qui avoient reçu les dits sacrements et tonsures les bandeaux qu'ils avaient à l'entour de la tête dont serait advenu grand scandale et péril de sédition". (Arch, nat., X^{1a} 1614, fol. 396 v°, 28 septembre 1565).

¹¹ Arch, nat., G8* 1317, 30e, fol 3 v°.

¹² Signalons, entre autres exemples concrets, la commission délivrée par la Cour à Aimeri de Rochechouart, évêque de Sisteron, et abbé de Saint-Savin, pour informer à rencontre de Jean Roigne, lieutenant particulier à Poitiers, qui avait fait piller la maison nommée "la Prévôté" à Poitiers, "en laquelle il aurait mis plusieurs grands riches meubles et de grande valeur". (Arch. nat., X^{2a} 134, fol. 233 v°, 1^{er} septembre 1564). Et aussi la supplique adressée au Parlement par René Allard, prisonnier es prisons de Poitiers, à l'encontre de Pierre Vincent, prévôt des maréchaux à Thouars, qui l'avait incarcéré "en haine de de ce qu'il aurait durant les troubles suivi le seigneur de Royan, lors abbé de Saint-Laon de Chambon, pour obvier aux voleries que plusieurs voulaient faire aux abbayes et prieurés du dit seigneur de Royan", et notamment Pierre Vincent, principal auteur des dites entreprises. (X^{2b} 43, 24 juillet 1566).

¹³ Les arrêts nombreux concernant le paiement des dîmes pose la question d'un protestantisme rural (cf. V. Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III, p. 287-352). Voici, relatifs à cette province, les refus de dîmes dont j'ai relevé la mention dans les registres du Parlement, sous le

inculpés d'assemblées illicites, port d'armes prohibées, meurtres, violences et autres désordres, obligera le Parlement de rappeler aux officiers de ce siège qu'ils ont charge d'assurer l'observation des édits¹⁴. Fréquentes à cette époque sont encore les commissions d'enquête et les arrêts de prise de corps décernés contre les officiers du roi, surtout au cours de la troisième guerre, où ceux-ci, pactisant avec l'émeute, se montrèrent d'excellents propagandistes pour l'action directe¹⁵.

M. Dez a fait une place importante à la vie des églises réformées du Poitou ; il en étudie les différents aspects au cours d'une série de chapitres qui vont des origines au règne de Louis XIII. L'idée de cette synthèse et les divisions de l'auteur sont heureuses. Sur un point cependant, je me permettrai d'être en désaccord avec lui.

Analysant la condition des églises du Bas-Poitou sous le régime de l'édit d'Amboise (1563-1568), l'auteur dénombre, en face des cinq villes assignées aux protestants pour l'exercice de leur culte, une cinquantaine de localités du diocèse de Luçon qui n'avaient plus de messe. Cette cessation de la messe était presque partout, dit-il, "*la conséquence de la désertion en masse des populations*" (p. 98), — désertion provoquée par la haine du clergé, chez la noblesse notamment, "*qui se tourna, avec violence, contre ce corps méprisé et avili*" (p. 96). Or, s'il y a dans cet exposé une part de vérité (c'est en effet les prêches établis en contravention à l'édit qui donnèrent momentanément à la réforme l'illusion d'un mouvement populaire), on se trompe singulièrement lorsqu'on nous présente la désolation des églises catholiques de Vendée comme le résultat du ralliement au protestantisme des populations rurales.

On a pour s'en convaincre deux documents que M. Dez semble n'avoir pas connus. Le premier est le procès-verbal adressé par l'évêque de Luçon à René de Sanzay, commissaire du roi, à la suite de sa visite pastorale, — visite brusquement interrompue sous l'intimidation et la menace des seigneurs huguenots (1564)¹⁶. L'autre document, intitulé : "*Remontrances du clergé de Luçon en 1564*", se fait l'écho des plaintes formulées par le clergé sur les empêchements qui s'opposaient au rétablissement de la messe dans les paroisses. Or ces plaintes, à défaut du procès-verbal qui les résume, n'ont pas échappé à M. Dez¹⁷, et l'on est tout prêt de s'étonner qu'elles ne l'aient pas conduit à modifier le jugement porté par le pasteur Lièvre sur le point qui nous occupe. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'étude que nous publions des "*Remontrances du clergé de Luçon*". On y verra que l'abandon des églises n'était pas le fait de la désaffection des âmes, mais la conséquence de la tyrannie dont prêtres et fidèles étaient l'objet de la part de la noblesse réformée. Le procès-verbal de la visite épiscopale, auquel je faisais allusion tout-à-l'heure, ne conclue pas différemment. "*Encore, écrit*

gouvernement de Michel de l'Hospital : Prieuré de Sainte-Eulalie de Benet (Arch, nat., X^{1a} 1605, fol. 351 v°, 23 juin 1563) ; chapitre de Saint-Pierre de Poitiers (*ibid.*, fol. 595, 29 juillet 1563) ; chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers (*ibid.*, fol. 595, 29 juillet 1563 et X^{1a} 1608, fol. 520 v°, 11 mars 1564) ; abbaye de Nouaillé et de Saint-Benoît de Quinçay, près Poitiers (X^{1a} 1609, fol. 289, 16 juin 1564) ; cure d'Availles (X^{2a} 134, fol. 249 v°, 6 septembre 1564) ; prieurés de Marçay et de Saint-Génard (X^{1a} 1613, fol. 402, 6 juillet 1665) ; abbaye du Moutiers-Neuf (*ibid.*, fol. 460, 14 juillet 1565) ; cures de Saint-Léger de Montbrillais, de Montreuil-Bellay et de Saint-Martin de Sanzay (X^{1a} 1617, fol. 22, 22 avril 1566) ; prieuré de Ranton (*ibid.*, fol. 23 et 83 v°, 22 et 30 avril 1566) ; prieuré de Notre-Dame de Niort et cure de Saint-Martin de Périgny (*ibid.*, fol. 204, 24 mai 1566) ; prieuré d'Avrigny et cure de La Chaussée (*ibid.*, fol. 278, 7 juin 1566) ; abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre (X^{1a} 1619, fol. 51 v°, 6 août 1566).

¹⁴ Arch, nat., X^{2a} 136, fol. 21 v°, 17 septembre 1567.

¹⁵ Voir aux Archives nationales les commissions décernées à l'encontre des officiers royaux de Fontenay-le-Comte, Niort, Angoulême, Cognac, Saintes, la Rochelle et autres lieux, qui ont pris les armes contre le roi (Arch, nat., X^{2a} 1,37, fol. 331, 30 mars 1569) ; les informations faites à rencontre de Charles Chevalier, général des finances en Poitou, et autres officiers royaux de la nouvelle religion, dont les états et offices sont déclarés vacants et impétables (*ibid.*, fol. 166 r°, 21 juillet 1569) ; l'assignation faite à Jacques Punpare, prévôt des maréchaux à Loudun, à ses archers, sergents et autres officiers du siège, pour dire ce que bon leur semblera afin que leurs états et offices ne soient déclarés vacants et impétables (*ibid.*, fol. 211, 17 août 1569) ; et, d'une manière générale, le "*Registre des informations et procédures faites contre ceux de la nouvelle prétendue religion*" (X^{2b} 1200, fol. 27 à 35), où l'on retrouvera, à des dates différentes, les susdits personnages et d'autres encore appartenant aux mêmes sièges.

¹⁶ Arch, nat., G8* 1317, n° 31e.

¹⁷ On en trouve une copie à la bibliothèque de Poitiers et M. Dez les cite à plusieurs reprises : voir les notes des pages 97, 97 et 98.

*l'évêque, que les démolitions et ruines [en ce diocèse] soient telles et que le service divin ne se fasse en plusieurs endroits au moyen de l'empêchement que les seigneurs et gentilshommes y donnent ou font donner, vous certifions de vérité que le peuple de notre diocèse craint Dieu et est catholique, et fort désireux de la restitution du service divin en leurs églises. Et n'est de ladite prétendue religion réformée, ainsi de grande affection vont aux églises, fort loin de leur demeure, faire leur dévotion, ouïr la messe et service divin, lequel volontiers ferait faire en leurs paroisses, n'était la crainte qu'ils ont et les menaces qui leur sont faites par lesdits seigneurs ou par personnes interposées."*¹⁸. Et voilà pour ce qui est de la prétendue défection en masse des paysans vendéens.

Quant à la noblesse, à cette noblesse dûment représentée par l'auteur comme contemprice et méprisante à l'endroit du clergé, on en sait les motifs. Tous ces gentilshommes intransigeants, et trembleurs pour la plupart¹⁹, sont le contraire d'une conscience intègre. Ils sont des prévaricateurs, des voleurs et, pour tout dire, des bandits. Connaissant leur conduite, on n'a pas de peine à se représenter les mobiles qui l'inspirent. Quand on veut dépouiller les gens et se donner en même temps des airs d'honnêteté, on cherche des prétextes. En théorie, la guerre à la messe sert de thème capital à leur croisade révolutionnaire, mais, pratiquement, sur les lieux où leur action s'exerce, c'est moins l'idée religieuse qui les guide qu'un insatiable appétit des biens d'église et l'âpre désir de la curée. Avocat de la "cause", le pasteur Lièvre s'est plu à faire valoir des circonstances atténuantes en opposant à ces hobereaux misomesses un clergé "*méprisé et avili*". Mais les témoignages que nous reproduisons d'autre part et que M. Dez a connus ou aurait pu connaître, disent assez ce qu'il faut penser des uns et des autres, et il est fâcheux que l'auteur de cette seconde édition n'ait pas vu le fossé moral qui séparait les victimes de leurs persécuteurs.

Arrêtons là ce propos. Les omissions que nous avons signalées auraient sans doute été évitées si la documentation de M. Dez avait été moins unilatérale, plus riche en faits particuliers et individuels, si son goût personnel pour la synthèse ne l'avait pas porté trop facilement vers l'histoire générale. Certes, il est juste que l'on écrive l'histoire régionale, et plus encore l'histoire du protestantisme dans telle région déterminée, en ne perdant pas de vue, dans les événements qui l'ont agitée, l'application et la répercussion des mesures dictées par le pouvoir ; mais l'intérêt majeur d'une étude de ce genre réside principalement dans la révélation des faits et des personnages locaux, en insistant sur ce qui fait leur physionomie particulière et donne à cette évocation du passé une couleur d'époque et de terroir. C'est là toutefois un résultat qui suppose au départ l'attrait de l'inédit, le souci du détail et de sagaces recherches.

Victor Carrière.

¹⁸ Arch, nat., G8* 1317, n° 31e, fol. 37 r°.

¹⁹ Voir le passage des "*Remonstrances*", relatif aux faux témoignages sollicités par les seigneurs huguenots pour prévenir une action en justice.